

Maladies psychiques : accès aux soins et vie sociale

**APPEL À
PROJETS
2021**

DATE LIMITE D'ENVOI
DES DOSSIERS :
17 MARS 2021

Contexte

Les maladies psychiques sont un enjeu majeur de santé publique. D'après les enquêtes en population générale réalisées ces dernières années, près de 3% de la population française présente des troubles mentaux. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle. L'espérance de vie de ces personnes peut être inférieure de 15 ans à celle de la population générale.

La politique de santé mentale a connu des évolutions positives ces dernières années : reconnaissance du handicap psychique, montée en puissance des associations de personnes directement concernées revendiquant leur citoyenneté et leurs besoins, création et développement des groupes d'entraide mutuelle (GEM), création de nouveaux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ou de lieux de coordination sur les territoires, tels que les Conseils locaux de santé mentale...

Les recherches internationales indiquent qu'un diagnostic précoce et une prise en charge rapide diminuent les risques de rechute et garantissent une meilleure qualité de vie. Or la prise en charge de ces maladies est encore,

trop souvent, tardive. Il faut regretter des retards importants au diagnostic (jusqu'à 10 ans après les premiers symptômes) avec des recours fréquents aux hospitalisations en urgence.

De nombreux acteurs interviennent au quotidien dans l'aide et le soin aux personnes présentant des maladies psychiques. Mais ces diverses initiatives d'accompagnement ne relient pas suffisamment tous ces intervenants, entraînant ruptures ou impasses dans les parcours des personnes.

Enfin, les familles, qui ont une place essentielle dans l'accompagnement de ces troubles, sont encore parfois mal accueillies dans les structures de soins, notamment lors des premières hospitalisations, ce qui peut générer tensions, incompréhensions, voire souffrance de cet entourage.

La crise sanitaire et sociale actuelle a malheureusement amplifié ces constats. La prévalence des troubles anxieux et dépressifs est en augmentation en population générale. Cette crise nous impose donc d'accélérer les transformations des pratiques en psychiatrie, de favoriser l'ambulatoire, de décloisonner les secteurs sanitaire, social et médico-social et de soutenir le pouvoir d'agir des personnes directement concernées.

Objectifs

La Fondation de France souhaite permettre la création, ou l'essaimage, d'initiatives innovantes contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques et à leur insertion dans la cité, en favorisant la collaboration entre les divers acteurs de l'accompagnement..

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations, aux équipes soignantes, médicales, et médico-sociales d'établissements à but non lucratif et aux collectivités locales. Les porteurs de projet doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France examinera les projets qui auront pour objectif de :

1/ Favoriser l'accès aux soins :

- action permettant le repérage précoce de ces troubles,
- formation des intervenants de première ligne au repérage des signes de ces maladies,
- soutien à la disponibilité et à la mobilité d'équipes pluridisciplinaires pour répondre aux situations de crise ou aux demandes non programmées.

2/ Contribuer à la fluidité des parcours de vie et de soins :

- accès à la citoyenneté et aide à la représentativité des usagers,
- hébergement, logement adaptés et accompagnés,
- accès à l'emploi, maintien dans l'emploi,
- lieux de répit pour les usagers,
- promotion de l'implication des usagers dans leurs soins,
- amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes tout au long des soins en ambulatoire, et notamment au moment des premières hospitalisations,
- meilleure articulation des différents temps du soin,
- meilleure articulation des soins psychiatriques et somatiques.

3/ Prendre en compte et soutenir les proches :

- amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information de l'entourage dans les lieux de soins et de vie, en vue d'une meilleure alliance thérapeutique,
- séjours de répit pour les familles.

Critères

- **Pathologies concernées** : maladies psychiques invalidantes et évolutives entravant au long cours la vie quotidienne (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, et dépression majeure - hors autisme, maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés).
- **Public concerné** : public large (adolescents, adultes et personnes âgées).
- **Caractéristiques du projet** :
 - participation effective des personnes vivant avec des troubles psychiques à toutes les étapes de la construction et de la réalisation du projet,
 - autonomisation, citoyenneté et représentativité de ces personnes,
 - valorisation des compétences de ces personnes.

Les projets s'appuyant sur la création d'un emploi salarié seront retenus préférentiellement quand ils feront appel à la candidature d'un travailleur en situation de handicap psychique.

Les initiatives devront faire la preuve :

- d'une **articulation effective entre les secteurs sanitaire, social et médico-social** : liens formalisés, contacts identifiés, travail en réseau organisé,
- d'une **inscription du projet sur son territoire**, notamment son articulation avec les dispositifs existants et en cohérence avec les politiques locales quand elles existent (en particulier, les projets territoriaux de santé mentale, les contrats locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale, etc.),
- d'une **démarche de suivi et d'évaluation** d'impact du projet, réfléchi et détaillée.

Modalités de soutien

Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage du projet, son développement, son évaluation, sa valorisation ou son essaimage. Il se présente sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans) et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants.

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention.

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font uniquement en ligne avant le 17 mars 2021 à 17h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation de France, **www.fondationdefrance.org** (rubrique *Trouver un financement*).

Autres contacts : projets@fdf.org ou au 01 85 53 13 66

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection, d'une instruction, et d'un examen par un comité d'experts. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale courant juillet 2021.

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de gros œuvre ;
- l'équipement et l'aménagement de dispositifs ;
- l'acquisition de moyens logistiques (véhicule) ;
- ce qui relève de la formation professionnelle due par l'employeur ;
- les colloques ;

- les activités de type occupationnel ;
- le fonctionnement habituel des structures ;
- des projets de façon rétroactive ;
- la réalisation de projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les acteurs directs et habituels de l'accompagnement ;
- les projets sans cofinancement.

Tout dossier incomplet, ou adressé hors délais, sera refusé.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.